

CAS DE CONSCIENCE

LES TROIS PORTES

“ Ma Fille, la cité de l'âme a plusieurs portes ; la première est la volonté qui est inexpugnable et garde toutes les autres ; la force que je lui ai donnée est le libre arbitre qui peut ouvrir ou fermer à qui lui plait et quand il veut. Les autres portes sont l'imagination et la sensibilité. Toutes les iniquités entrent par la porte principale de la volonté que nul ennemi de l'homme ne peut ouvrir par violence. Mais je permets que les autres portes soient attaquées et forcées par l'ennemi ; quelquefois, je permets au démon de susciter d'impurs fantômes dans votre imagination ; d'autres fois, il semble qu'il y ait révolte dans les sens de votre corps, même en voyant, en touchant, en entendant des choses saintes. Mais rien de tout cela ne donne la mort à l'homme. Je l'en préserve, à moins qu'il n'ouvre follement la porte de sa volonté.” Cette page est extraite du *Dialogue de Sainte Catherine de Sienne* et contient l'enseignement même de Notre-Seigneur Jésus-Christ. La divine confiance eut lieu à une heure trouble où la sainte, en proie à des tentations humilantes, se plaignait de l'abandon présumé de son Maître et déplorait “ le malheur de cette noble cité de l'âme si cruellement désolée.” Je me crois alors deux fois autorisé à appliquer cette lumineuse doctrine à un cas de conscience si fréquent dans la vie qu'il dégénère, chez certains individus, en un véritable état d'âme, je veux dire la “ mauvaise pensée.”

Mauvaise pensée : deux mots, deux erreurs. On ne saurait trouver d'expression plus impropre à désigner le phénomène naturel dont je prétends examiner les conséquences au point de vue moral. D'où vient cette expression ? Est-ce le parler populaire qui influence le langage des prédicateurs et confesseurs, ou vice versa ? Ne serait-ce pas plutôt, comme le prétendit naguère *L'Ami du Clergé*, la doctrine cartési-